

# Table des matières

<b>INTRODUCTION : LA RÉFORME DES INSTITUTIONS</b> .....	1
<b>Chapitre 1. Adhésion au pacte «pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire» suite à la convention sectorielle 2005-2006 du 2 décembre 2008</b> .....	5
A. Référence légale .....	5
B. Résumé .....	5
C. Champs d'application .....	5
D. Dispositions .....	5
1. Primauté au statut .....	5
2. Adhésion .....	6
3. Les deux volets du pacte .....	6
<b>Chapitre 2. Barèmes RGB – Filières, niveaux et échelles barémiques</b> .....	11
A. Quatre filières indépendantes .....	11
B. Échelles barémiques et carrière – niveau barémiques .....	11
1. Niveau E .....	12
2. Niveau D .....	12
3. Niveau C .....	14
4. Niveau B .....	14
5. Niveau A .....	15
<b>Chapitre 3. Allocations et indemnités</b> .....	16
A. Introduction .....	16
B. Dispositions en matière de sécurité sociale et pensions .....	17
1. Les cotisations de sécurité sociale .....	17
2. Les cotisations pensions .....	18
<b>Chapitre 3bis. Allocation pour exercice de fonctions supérieures</b> .....	20
<b>Chapitre 4. Allocation de fin d'année</b> .....	23
A. Allocation de fin d'année .....	23
1. Références légales .....	23
2. Résumé .....	24
3. Définition .....	24
4. Bénéficiaire .....	24

5. Montant .....	24
6. Conditions d'octroi .....	25
7. Cumul. ....	26
8. Paiement. ....	26
9. Cotisations sociales .....	26
<b>B. Allocation de fin d'année: prime complémentaire .....</b>	<b>27</b>
1. Référence légale. ....	27
2. Résumé. ....	27
3. Bénéficiaires. ....	27
4. Montant .....	27
5. Conditions d'octroi .....	27
6. Cumul. ....	28
7. Paiement. ....	28
<b>Chapitre 5. Pécule de vacances .....</b>	<b>29</b>
A. Références légales .....	29
B. Résumé. ....	29
C. Champs d'application .....	29
D. Définitions .....	29
E. Modalités générales d'octroi .....	30
F. Calcul individuel .....	30
1. Sont prises en considération pour le calcul du montant du pécule de vacances, les périodes pendant lesquelles, au cours de l'année de référence, l'agent .....	30
2. En cas de prestations incomplètes .....	31
G. Cumul. ....	31
H. Paiement. ....	32
I. Sécurité sociale .....	32
<b>Chapitre 6. Allocation pour prestations supplémentaires .....</b>	<b>33</b>
A. Références légales .....	33
B. Résumé. ....	33
C. Champs d'application .....	33
D. Définition .....	33
E. Montant .....	33
F. Conditions d'octroi .....	34

G. Cumul. ....	34
H. Paiement. ....	34
<b>Chapitre 7. Allocation pour rappel extraordinaire. ....</b>	<b>35</b>
A. Référence légale ....	35
B. Résumé. ....	35
C. Champs d'application ....	35
D. Conditions d'octroi ....	35
E. Montant de l'allocation ....	35
F. Cumul. ....	36
G. Paiement. ....	36
<b>Chapitre 8. Allocations pour prestations irrégulières. ....</b>	<b>37</b>
A. Allocation pour prestations de nuit ....	37
1. Allocation de nuit sauf pour le personnel hors institutions de soins ....	37
2. Allocation de nuit pour le personnel des institutions de soins. ....	39
B. Allocation pour prestations week-ends et jours fériés. ....	43
1. Allocation pour prestations week-ends et jours fériés hors établissements de soins ....	43
2. Allocation pour prestations week-ends et jours fériés pour les établissements de soins ....	45
C. Prestations inconfortables 11 % établissements de soins ....	47
1. Références légales ....	47
2. Résumé. ....	48
3. Champs d'application ....	48
4. Modalités d'octroi ....	48
5. Montant ....	50
6. Incidence sur la pension. ....	50
<b>Chapitre 9. Allocation pour travaux dangereux, insalubres et inconfortables ..</b>	<b>51</b>
A. Références légales ....	51
B. Résumé. ....	51
C. Champ d'application ....	51
D. Modalités d'octroi ....	51
E. Cumul. ....	53

F. Paiement.....	53
G. Incidence sur la pension.....	53
<b>Chapitre 10. Indemnité pour frais funéraires.....</b>	<b>54</b>
A. Référence légale.....	54
B. Résumé.....	54
C. Champs d'application.....	54
D. Modalités d'octroi.....	54
E. Montant.....	54
F. Cumul.....	55
G. Paiement.....	55
<b>Chapitre 11. Indemnité pour frais de parcours.....</b>	<b>56</b>
A. Références légales.....	56
B. Résumé.....	56
C. Modalités d'octroi.....	56
1. Conditions générales.....	56
2. Conditions particulières.....	57
D. Montants.....	59
1. Utilisation d'une automobile pour des missions de service.....	59
2. Utilisation de la bicyclette (ou assimilé) pour les missions de service....	60
<b>Chapitre 12. Déplacements entre le domicile et le lieu de travail.....</b>	<b>61</b>
A. Références légales.....	61
B. Résumé.....	61
C. Champ d'application.....	62
D. Dispositions.....	62
1. Transport en commun.....	62
2. Véhicule personnel.....	63
3. Bicyclette.....	65
<b>Chapitre 13. Indemnité de logement.....</b>	<b>67</b>
A. Références légales.....	67
B. Résumé.....	67

C. Conditions d'octroi .....	67
D. Montant .....	67
E. Paiement .....	67
<b>Chapitre 14. Indemnité pour frais de séjour .....</b>	<b>68</b>
A. Références légales .....	68
B. Résumé .....	68
C. Conditions d'octroi .....	68
1. Déplacement en Belgique .....	68
2. Déplacements hors du royaume .....	69
3. Les situations particulières résultant, notamment, de l'exercice de fonctions itinérantes ou de détachements sont réglées, selon le cas, par l'autorité compétente .....	69
D. Montants .....	69
E. Paiement .....	70
<b>Chapitre 15. Allocation pour diplôme .....</b>	<b>71</b>
A. Références légales .....	71
B. Résumé .....	71
C. Modalités d'octroi .....	71
D. Exclusion .....	71
E. Montant .....	72
<b>Chapitre 16. Allocation de foyer ou de résidence .....</b>	<b>73</b>
A. Références légales .....	73
B. Résumé .....	73
C. Définitions .....	74
D. Modalités d'octroi .....	74
E. Montant et modalités de paiement .....	74
F. Paiement .....	76
G. Cotisations de sécurité sociale et pensions personnelles .....	76

<b>Chapitre 17. Titres repas – Chèques repas</b> .....	77
A. Référence légale .....	77
B. Résumé .....	77
C. Montants .....	77
D. Modalités d'octroi .....	77
<b>Chapitre 18. Pécule de sortie</b> .....	79
A. Références légales .....	79
B. Définitions .....	79
C. Quand le pécule de sortie doit-il être payé ? .....	79
D. Comment le calculer ? .....	79
<b>Chapitre 19. Autres allocations particulières pour le personnel des établissements de soins</b> .....	81
A. Prime d'attractivité .....	81
B. Prime pour titres et qualifications .....	81
C. Prime infirmier et para-médical en chef .....	81
<b>Chapitre 20. Ancienneté: valorisation des années d'ancienneté</b> .....	82
A. Références légales .....	82
B. Résumé .....	82
1. Pour la détermination des traitements individuels (ancienneté pécuniaire) .....	82
2. Pour déterminer l'ancienneté d'échelle permettant l'évolution de carrière .....	83
3. Pour déterminer l'ancienneté d'échelle exigée pour postuler un emploi de promotion .....	83
4. Ancienneté ou expérience professionnelle acquise dans un autre Etat membre par un travailleur communautaire .....	83
C. Champ d'application .....	83
D. Dispositions .....	83
1. Introduction .....	83
2. Dispositions générales .....	84
3. Détermination des traitements individuels .....	84
4. L'ancienneté d'échelle permettant l'évolution de carrière .....	85
5. Ancienneté requise pour la prise en compte des actes de candidature à des emplois de promotion .....	86

6. Ancienneté acquise par un travailleur communautaire dans un autre État membre de l'Union européenne . . . . .	86
7. Ancienneté acquise en dehors de la Belgique pour les travailleurs belges . . . . .	87
<b>Chapitre 21. Animateur culturel . . . . .</b>	<b>88</b>
A. Références légales . . . . .	88
B. Résumé . . . . .	88
1. Principes . . . . .	88
2. Echelles . . . . .	88
C. Champ d'application . . . . .	89
D. Dispositions . . . . .	89
1. Les conditions d'octroi des échelles . . . . .	89
2. Conditions d'octroi des échelles depuis la circulaire du 19 avril 2013 . . . . .	91
3. La formation . . . . .	93
<b>Chapitre 22. Animateur sportif . . . . .</b>	<b>95</b>
A. Référence légale . . . . .	95
B. Résumé . . . . .	95
1. Généralités . . . . .	95
2. Echelles . . . . .	95
C. Champ d'application . . . . .	96
D. Dispositions . . . . .	96
1. Conditions d'évolution de carrières en référence à la circulaire n° 13 du 7 juillet 1999 . . . . .	96
2. Conditions d'évolution de carrières depuis la circulaire du 19 avril 2013 . . . . .	98
3. Les conditions de formation . . . . .	99
<b>Chapitre 23. Augmentations et modifications barémiques . . . . .</b>	<b>102</b>
A. Introduction . . . . .	102
B. Modifications apportées par la circulaire du 7 juillet 1999 . . . . .	102
1. Référence légale . . . . .	102
2. Dispositions . . . . .	102
C. Augmentation barémique suite à la circulaire du 23 décembre 2004 . . . . .	103
1. Référence légale . . . . .	103
2. Résumé . . . . .	103
3. Champs d'application . . . . .	103
4. Dispositions . . . . .	103

D. Modification de certaines échelles suite à la circulaire du 19 avril 2013 . . . . .	104
1. Référence légale . . . . .	104
2. Résumé . . . . .	104
3. Champs d'application . . . . .	105
4. Dispositions . . . . .	105
5. Commentaires . . . . .	107
<b>Chapitre 24. Bassin de natation: agents chargés de la surveillance . . . . .</b>	<b>108</b>
A. Références légales . . . . .	108
B. Résumé . . . . .	108
1. Généralités . . . . .	108
2. Echelles . . . . .	108
C. Champ d'application . . . . .	108
D. Dispositions . . . . .	109
1. Conditions d'octroi des échelles en référence aux circulaires de 2006 et 2007 . . . . .	109
2. Conditions d'octroi des échelles depuis la circulaire du 19 avril 2013. . .	110
<b>Chapitre 25. Bibliothèques: personnel des bibliothèques . . . . .</b>	<b>112</b>
A. Références légales . . . . .	112
B. Résumé . . . . .	112
C. Applications . . . . .	113
D. Dispositions . . . . .	113
1. Obligations des formations . . . . .	113
2. Conditions d'octroi des échelles en référence à la circulaire du 27 mai 1994 . . . . .	113
3. Conditions d'octroi des échelles suite à la circulaire du 19 avril 2013 . . .	119
<b>Chapitre 26. Bien-être au travail: politique de bien-être . . . . .</b>	<b>122</b>
A. Référence légale . . . . .	122
B. Résumé . . . . .	122
C. Champ d'application . . . . .	122
D. Dispositions . . . . .	123
<b>Chapitre 27. Cabinets des bourgmestre et échevins . . . . .</b>	<b>124</b>
A. Référence légale . . . . .	124
B. Résumé . . . . .	124



C. Champ d'application .....	124
D. Dispositions .....	124
E. Directives générales .....	125
<b>Chapitre 28. Congés et dispenses dans la fonction publique                   locale wallonne</b> .....	<b>127</b>
A. Référence légale .....	127
B. Résumé .....	127
C. Champs d'application .....	128
D. Dispositions (résumés de la circulaire) .....	128
1. Vacances annuelles .....	128
2. Jours fériés .....	130
3. Congés de circonstances et exceptionnels .....	131
4. Congé exceptionnel .....	132
5. Motifs impérieux d'ordre familial .....	132
6. Assistance et accompagnement de personnes handicapées .....	134
7. Don de moelle osseuse, de tissu ou d'organes .....	134
8. Examens médicaux prénatals .....	135
9. Protection de la femme enceinte ou allaitante .....	136
10. Congé de maternité .....	136
11. Congé de paternité .....	137
12. Congé parental .....	138
13. Congé pour adoption ou accueil ou tutelle en référence à l'A.R. du 12 octobre 2005 .....	139
14. Maladie: Capital-maladie .....	140
15. Prestations réduites en cas de maladie .....	142
16. Accident de travail, sur le chemin du travail, maladie professionnelle ..	143
17. Congé de prophylaxie .....	143
18. Prestations réduites pour convenance personnelle .....	144
19. Disponibilité pour convenance personnelle .....	145
20. Absence de longue durée justifiée pour raisons familiales .....	146
21. Dispenses de service .....	147
22. Congé compensatoire .....	148
23. Congé ou dispense pour formation .....	149
24. Congé pour présenter sa candidature lors d'élections .....	149
25. Congé pour stage .....	150
26. Congé pour mission .....	151
27. Exercice d'une fonction au sein d'un cabinet ministériel .....	151
<b>Chapitre 29. CPAS – Article 60</b> .....	<b>153</b>
A. Références légales .....	153
B. Résumé .....	153
C. Champ d'application .....	153

D. Dispositions .....	153
1. Que prévoit la loi sur les CPAS? .....	153
2. L'article 60 est réalisé hors cadre – Définition du cadre .....	153
3. Le CPAS peut-il occuper des articles 60 de manière permanente? .....	154
4. Un contrat de travail .....	154
5. Quelle rémunération minimale? .....	154
6. Une formation en cours d'emploi? .....	154
<b>Chapitre 30. Congé spécifique pour le personnel des établissements de soins – Aménagement de la fin de carrière .....</b>	<b>155</b>
A. Références légales .....	155
B. Principe général de réduction du temps de travail .....	155
1. Personnes concernées de manière automatique .....	155
2. Personnes concernées de manière assimilée .....	155
3. Réduction du temps de travail .....	155
C. Le personnel infirmier, de plus de 45 ans, peut choisir entre la formule des heures de congés ou celle d'une prime .....	156
1. Réduction du temps de travail .....	156
2. Prime (pour ceux qui ne réduisent pas leur temps de travail) .....	156
D. Pour les autres membres du personnel, de plus de 45 ans, des jours de congés supplémentaires peuvent être octroyés à raison de .....	156
E. Mesure pour les temps partiels .....	157
<b>Chapitre 31. Dialogue social dans l'optique du maintien de l'emploi .....</b>	<b>158</b>
A. Références légales .....	158
B. Résumé .....	158
1. Communication des comptes et budgets et informations sur l'emploi ..	158
2. Recommandations à suivre dans le cadre de la gestion des ressources humaines lors de l'adoption de mesures impactant le personnel et motivées par des raisons économiques .....	160
3. Dispositions légales relatives au statut syndical .....	161
C. Champs d'application .....	161
D. Dispositions .....	161
1. Communication des comptes et budgets .....	161
2. Recommandations à suivre dans le cadre de la gestion des ressources humaines lors de l'adoption de mesures impactant le personnel et motivées par des raisons économiques .....	165
3. Dispositions légales relatives au statut syndical .....	169
<b>Chapitre 32. Emploi contractuel .....</b>	<b>170</b>
A. Références légales .....	170

B. Résumé .....	170
C. Champs d'application .....	171
D. Dispositions .....	171
1. Le cadre du personnel .....	171
2. Quand engager un contractuel? (Circulaire du 19 juillet 2001) .....	173
3. Dans quel grade et quelle échelle engager? (Circulaire du 19 juillet 2001) .....	173
4. Engagement .....	173
5. Règles du statut administratif et pécuniaire .....	173
6. Vacances annuelles .....	174
7. Jour de carence des ouvriers .....	174
8. Rémunération .....	174
9. Tutelle .....	175
<b>Chapitre 33. L'emploi de travailleurs handicapés dans les pouvoirs locaux .....</b>	<b>176</b>
A. Référence légale .....	176
B. Résumé .....	176
C. Champs d'application .....	176
D. Dispositions .....	176
1. Nombre de travailleurs handicapés: 2,5 pour cent de leur effectif au 31 décembre de l'année précédente .....	176
2. Exceptions .....	177
3. Conditions pour être considéré comme personne handicapée .....	177
4. Information du personnel .....	178
5. Recrutement et accession à un grade ou à un niveau supérieur .....	178
6. Relation avec des entreprises de travail adapté (ETA) .....	179
7. Obligation d'établir un rapport tous les deux ans .....	179
8. Commission d'accompagnement .....	180
9. Adaptation du poste de travail .....	180
<b>Chapitre 34. L'emploi statutaire: le régime statutaire .....</b>	<b>181</b>
A. Références .....	181
B. Résumé .....	181
C. Champs d'application .....	181
D. Dispositions .....	181
1. Principe .....	181
2. Justification de l'engagement contractuel .....	182
3. Emploi contractuel .....	183

<b>Chapitre 35. L'évaluation du personnel</b> .....	185
A. Introduction .....	185
B. Références .....	185
C. Résumé .....	185
D. Champs d'application .....	186
E. Dispositions .....	186
1. Circulaire du 27 mai 1994 sur les principes généraux de la fonction publique locale et provinciale wallonne .....	186
2. Disposition pour les administrations qui appliquent la circulaire du 2 avril 2009 .....	188
<b>Chapitre 36. Évolution de carrière</b> .....	193
A. Références légales .....	193
B. Résumé .....	193
C. Champs d'application .....	193
D. Dispositions .....	194
1. Le principe de l'évolution de carrière .....	194
2. Bénéfice de la nouvelle échelle barémique .....	194
<b>Chapitre 37. Formation à l'accueil du citoyen</b> .....	195
A. Références .....	195
B. Résumé .....	195
C. Champs d'application .....	195
D. Dispositions .....	195
<b>Chapitre 38. Formation: agrément des opérateurs de formation</b> .....	198
A. Références légales .....	198
B. Résumé .....	198
C. Champs d'application .....	198
D. Dispositions .....	199
1. Agrément des organismes de formation .....	199
2. Les contrôles .....	201

<b>Chapitre 39. Formation: le conseil régional de la formation CRF</b> .....	204
A. Références légales .....	204
B. Résumé .....	204
C. Application .....	204
D. Dispositions .....	204
1. Principes .....	204
2. Le CRF .....	205
3. Un comité tripartite .....	205
4. Des commissions .....	206
5. Un réseau de relais locaux .....	206
6. Les appuis formation .....	206
<b>Chapitre 40. Formation: les principes généraux et les circulaires formations</b> .....	207
A. Références légales .....	207
B. Résumé .....	210
C. Champs d'application .....	210
D. Dispositions .....	210
1. Principes transversaux concernant la formation .....	210
<b>Chapitre 41. Formation: plan de formation</b> .....	213
A. Références .....	213
B. Résumé .....	213
1. Etablissement d'un plan de formation .....	213
2. Définition d'un plan de formation .....	213
3. Besoins d'un plan de formation .....	213
4. Elaboration d'un plan de formation .....	214
5. Adoption du plan de formation .....	214
C. Champs d'application .....	214
D. Dispositions .....	214
1. Une communication entre les différents acteurs .....	214
2. Le plan de formation .....	215
3. Les outils .....	218
<b>Chapitre 42. Garanties lors de l'application des principes généraux</b> .....	220
A. Références légales .....	220
B. Résumé .....	220

C. Champs d'application .....	220
D. Disposition .....	220
<b>Chapitre 43. L'inaptitude professionnelle .....</b>	<b>221</b>
A. Référence légale .....	221
B. Résumé .....	221
C. Application .....	221
D. Dispositions .....	222
1. Mise en œuvre de la procédure d'inaptitude professionnelle .....	222
2. La prise de décision .....	222
3. Recours devant la Chambre de recours .....	222
4. Considérations générales .....	224
5. Allocation de départ .....	224
6. Dispositions administratives .....	224
<b>Chapitre 44. Jour de carence des ouvriers .....</b>	<b>225</b>
A. Référence légale .....	225
B. Résumé .....	225
C. Champs d'application .....	225
D. Disposition .....	225
1. La circulaire du 14 novembre 2001 .....	225
2. Rappel de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail .....	226
<b>Chapitre 45. Personnel administratif .....</b>	<b>228</b>
A. Références .....	228
B. Résumé .....	229
C. Application .....	230
D. Dispositions .....	230
1. Contenu des circulaires .....	230
2. Règles relatives à l'octroi des échelles .....	233
3. Formation en sciences administratives .....	242
<b>Chapitre 46. Personnel des institutions de soins .....</b>	<b>247</b>
A. Références légales .....	247
B. Résumé .....	247
C. Champs d'application .....	249

D. Dispositions .....	249
1. Contenu des circulaires .....	249
2. Conditions d'octroi des échelles .....	250
<b>Chapitre 47. Personnel éducateur .....</b>	<b>260</b>
A. Références .....	260
B. Résumé .....	260
C. Champs d'application .....	260
D. Dispositions .....	260
1. Contenu des circulaires .....	260
2. Conditions d'octroi des échelles .....	261
<b>Chapitre 48. Personnel ouvrier .....</b>	<b>266</b>
A. Références .....	266
B. Résumé .....	266
C. Champs d'application .....	267
D. Dispositions .....	267
1. Contenu des circulaires .....	267
2. Règles relatives à l'octroi des échelles .....	271
<b>Chapitre 49. Personnel spécifique des services sociaux .....</b>	<b>278</b>
A. Dispositions légales .....	278
B. Résumé .....	278
C. Champs d'application .....	278
D. Dispositions .....	279
1. Contenu des circulaires .....	279
2. Conditions d'octroi des échelles .....	280
<b>Chapitre 50. Personnel spécifique .....</b>	<b>283</b>
A. Références .....	283
B. Résumé .....	283
C. Champs d'application .....	284
D. Dispositions .....	284
1. Contenu des circulaires .....	284
2. Règles d'octroi des échelles .....	286
<b>Chapitre 51. Personnel technique .....</b>	<b>293</b>
A. Références .....	293

B. Résumé .....	294
C. Champs d'application .....	295
D. Dispositions .....	295
1. Contenu des circulaires .....	295
2. Règles relatives à l'octroi des échelles .....	296
<b>Chapitre 52. Promotion</b> .....	<b>302</b>
A. Références légales .....	302
B. Champs d'application .....	302
C. Dispositions .....	302
<b>Chapitre 53. Réaffectation d'un agent victime d'un accident de travail ou de maladie professionnelle</b> .....	<b>303</b>
A. Références légales .....	303
1. Circulaires wallonnes .....	303
2. Autres législations .....	303
B. Résumé .....	303
C. Champs d'application .....	303
D. Dispositions .....	304
1. La victime peut être réaffectée .....	304
2. Maintien du régime pécuniaire .....	304
3. Une enquête préalable par le conseiller en prévention-médecin du travail .....	304
4. Si le médecin du travail estime le maintien au travail possible .....	305
5. Une concertation préalable .....	305
6. Information du travailleur de son droit à bénéficier de la procédure de concertation .....	305
7. Un droit à la procédure de concertation .....	305
8. Un délai de réflexion du travailleur de 5 jours ouvrables .....	305
9. Si le travailleur n'est pas d'accord avec la décision du médecin du travail .....	306
10. Une aide par l'AWIPH .....	306
<b>Chapitre 54. Recrutement de personnes «non belges»</b> .....	<b>307</b>
A. Référence .....	307
B. Résumé .....	307
C. Champs d'application .....	308
D. Dispositions .....	308
1. Circulaire du 6 mars 1996 .....	308
2. Circulaire du 6 mars 1996 .....	309



<b>Chapitre 55. Recrutement des agents statutaires et contractuels – Procédure</b> . . . .	313
A. Référence . . . . .	313
B. Résumé . . . . .	313
C. Champs d’application . . . . .	313
D. Dispositions . . . . .	313
1. Le régime juridique de l’agent à recruter . . . . .	313
2. La mise en place d’une commission de sélection . . . . .	314
3. La composition de la commission de sélection sera déterminée par l’autorité compétente . . . . .	314
4. La rédaction d’un profil de fonction . . . . .	314
5. La rédaction de l’offre d’emploi . . . . .	314
6. La sélection des candidatures . . . . .	314
7. La constitution d’une réserve de recrutement . . . . .	315
<b>Chapitre 56. Recrutement: limite d’âge</b> . . . . .	316
A. Référence légale . . . . .	316
B. Champs d’application . . . . .	316
C. Résumé . . . . .	316
D. Dispositions . . . . .	316
1. Exceptions . . . . .	316
2. Age minimal . . . . .	317
3. Sanctions . . . . .	317
<b>Chapitre 57. Régime disciplinaire</b> . . . . .	318
A. Références légales . . . . .	318
B. Résumé . . . . .	318
C. Champs d’application . . . . .	318
D. Dispositions . . . . .	319
1. Quels sont les motifs qui permettent à l’autorité d’infliger une sanction disciplinaire (art. L1215-2)? . . . . .	319
<b>Chapitre 58. Statut syndical: négociation ou concertation</b> . . . . .	325
A. Références légales . . . . .	325
B. Résumé . . . . .	325
C. Champs d’application . . . . .	326

D. Dispositions .....	326
1. Quelles matières sont soumises à concertation ou à négociation? .....	326
2. Où se déroulent négociation ou concertation? .....	328
3. Qui négocie? .....	330
4. Qui préside dans les pouvoirs locaux? .....	331
5. La conclusion .....	331
6. La procédure de négociation et ses délais .....	331
7. La procédure de concertation et ses délais .....	334
<b>Chapitre 59. Statut syndical: délégués syndicaux: remboursement des frais de déplacement .....</b>	<b>336</b>
A. Références .....	336
B. Résumé .....	336
1. Organes de négociation et de concertation dont l'agent relève .....	336
2. Membre du comité de concertation qui doit se déplacer pour exercer une mission dans le cadre de la prévention et protection au travail .....	336
3. Champs d'application .....	337
4. Dispositions .....	337
<b>Chapitre 60. Temps de travail .....</b>	<b>339</b>
A. Références .....	339
B. Résumé .....	339
C. Champs d'application .....	339
D. Dispositions .....	340
1. Circulaire du 27 mai 1994 .....	340
2. Circulaire du 14 novembre 2001 .....	340
3. Modalités d'application .....	340
<b>Chapitre 61. Temps partiel pour raison médicale .....</b>	<b>346</b>
A. Références .....	346
B. Résumé .....	346
C. Application .....	347
D. Dispositions prévues par la circulaire du 2 avril 2009 .....	347
1. But de la mesure .....	347
2. Durée de la maladie précédant la prestation réduite .....	347
3. Position administrative de l'agent .....	347
4. Quand les prestations réduites s'effectuent-elles? .....	347
5. Autorisation médicale .....	347
6. Plan de réintégration et rôle du médecin traitant .....	348
7. Procédure – Médecin contrôle .....	348
8. Litige médical – Médecin arbitre .....	348
9. Reprise du travail à temps partiel .....	349

10. Limitation sur l'ensemble de la carrière .....	349
11. Commentaire .....	349
<b>Chapitre 62. Valorisation des compétences .....</b>	<b>351</b>
A. Références légales .....	351
B. Résumé .....	351
C. Champs d'application .....	351
D. Dispositions .....	352
1. Principe .....	352
2. Les niveaux européens .....	352
3. Modification de la condition d'accès aux échelles pour le personnel ouvrier, employé et technique .....	353
4. Correspondance du niveau des unités de compétences valorisable et l'accès au recrutement .....	355
<b>Chapitre 63. Personnel de sécurité .....</b>	<b>362</b>
A. Les gardiens de la paix .....	362
1. Descriptif .....	362
2. Conditions d'accès et références légales .....	363
B. Les gardiens de la paix – Constatateurs .....	363
1. Descriptif .....	363
2. Conditions d'accès et références légales .....	364
C. L'agent constatateur .....	365
1. Descriptif .....	365
2. Conditions d'accès et références légales .....	365
D. Les agents de sécurité/Vigiles .....	366
1. Descriptif .....	366
2. Conditions d'accès et références légales .....	366
<b>ÉCHELLES INDEXÉES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2017 .....</b>	<b>367</b>

Le texte de cette troisième édition est une mise à jour des principales dispositions wallonnes applicables au personnel des pouvoirs locaux et provinciaux jusqu'au 1er janvier 2018.

Depuis la circulaire dite « RGB » du 27 mai 1994, les statuts administratifs et pécuniaires ont dû être régulièrement adaptés. Il n'est pas aisé de s'y retrouver dans toutes ces dispositions qui pour la plupart ne sont pas automatiquement applicables mais nécessitent une décision du pouvoir local ou provincial concerné avec une modification des statuts des agents. C'est pourquoi, comme par le passé, cette édition a pour espoir de simplifier la vie des décideurs politiques et des personnes chargées de la gestion du personnel.

Plusieurs nouveaux chapitres ont été ajoutés suite aux nouvelles circulaires ou arrêtés du Gouvernement wallon mais également pour mieux comprendre la révision des barèmes de 1994 et ses différentes filières et ses évolutions. Les indemnités et congés spécifiques au personnel des établissements de soins ont été intégrés dans le VDM aux chapitres concernés.

Pour avoir toutes les dispositions sous la main, les échelles barémiques ont également été jointes en annexe et indexées au 1er juillet 2017.

ISBN 978-94-030-0060-2



9 789403 000602